

# Mobilité internationale de Crédits sous Erasmus+

Opportunités pour les échanges d'étudiants et de personnel  
des universités entre l'Europe et l'Afrique

# Qu'est-ce que la mobilité internationale de Crédits (MIC) ?

- Vise à financer la **mobilité de courte durée des étudiants et du personnel** entre les pays associés au programme et les pays non associés (dont l'Afrique).
- Multiples **avantages pour les participants et les institutions**:
  - Obtention de compétences, développement professionnel, employabilité accrue, acquisition de nouvelles méthodes d'enseignement etc...
  - Renforcement des capacités de l'institution, accroissement de son attractivité et soutien à son internationalisation, amélioration de la qualité de l'enseignement

# Activités soutenues (I)

- Mobilité de courte durée dans l'enseignement supérieur pour les étudiants, le personnel universitaire et le personnel administratif
- **Tous les niveaux d'étude** sont couverts : licence, master et doctorat
- Mobilité possible dans toutes les **disciplines académiques**
- Soutient également les **stages** pour les étudiants et la formation du personnel
- Périodes d'études à l'étranger et stages de **2 à 12 mois**
- **Mobilité hybride** (mobilité physique de 5 à 30 jours + composante virtuelle) 
- Mobilité du personnel de **5 à 60 jours**

# Activités soutenues (II)

Après sélection, tous les partenaires d'un projet peuvent **envoyer et accueillir des étudiants et du personnel** comme décrit dans le projet soumis.

## Limite de la MIC

- Les universités africaines peuvent envoyer des étudiants en licence/master mais pas en accueillir.
- Pas de limite pour les doctorants et personnel. Mobilité dans les 2 sens possible.

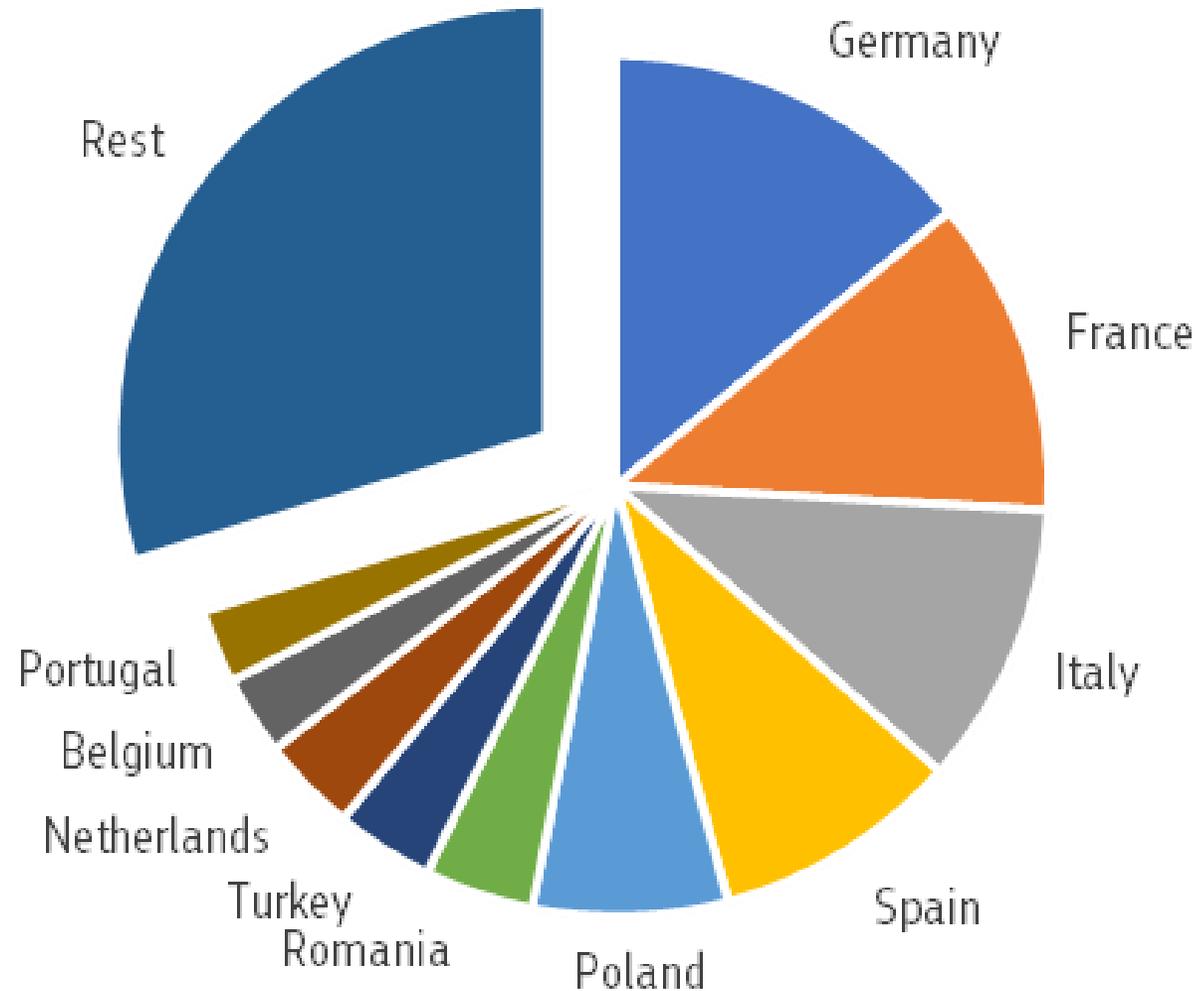
<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-ODA-Recipients-for-reporting-2021-flows.pdf>

Toutefois, les partenaires européens peuvent utiliser une partie de leur **budget consacré à la mobilité intra-européenne** (Action Clé 131) pour financer la mobilité de leurs étudiants de licence et master vers l'Afrique.

# Qui peut déposer une candidature et comment?

- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) situés dans l'UE et les 6 pays associés au programme.
- La candidature contient les pays et les universités partenaires avec lesquels l'EES européen a l'intention d'organiser des mobilités, ainsi que son plan de coopération pour chaque région.
- **La candidature est soumise par l'EES européen à l'agence nationale Erasmus+** située dans son pays (UE-27 + 6).
- La sélection des projets de mobilité est effectuée par les agences nationales Erasmus+.

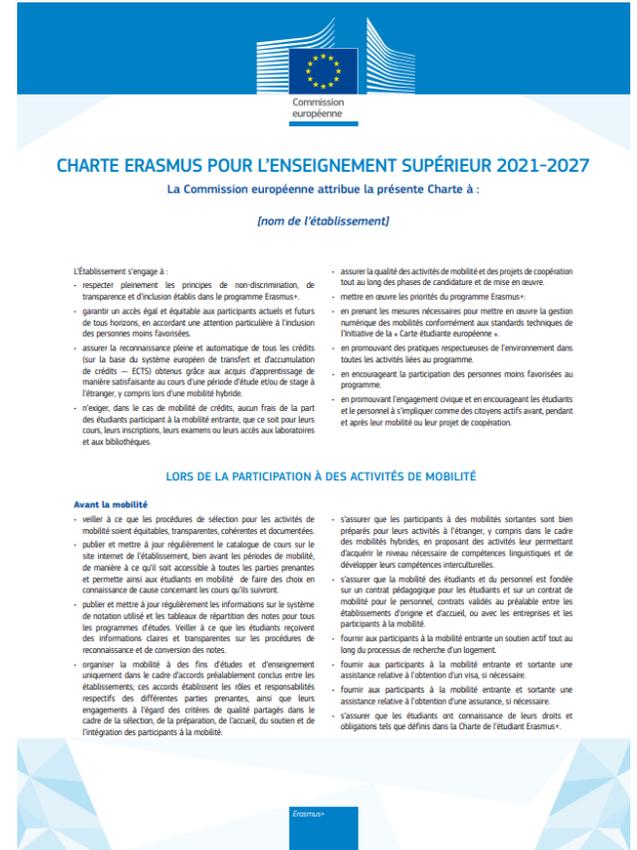
# 33 pays européens ont un budget Erasmus+ pour des projects “Mobilité Internationale de Crédits”



# A quoi vous préparer?

## Comment contribuer à la candidature

- Montrez en quoi la Mobilité de crédits est pertinente et stratégique pour votre université
- Réfléchissez à la manière dont vous répartirez mobilité de vos étudiants et personnel
- Familiarisez-vous avec l'approche centrée sur l'étudiant
- Jetez un œil à la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur dont vous respecterez les principes

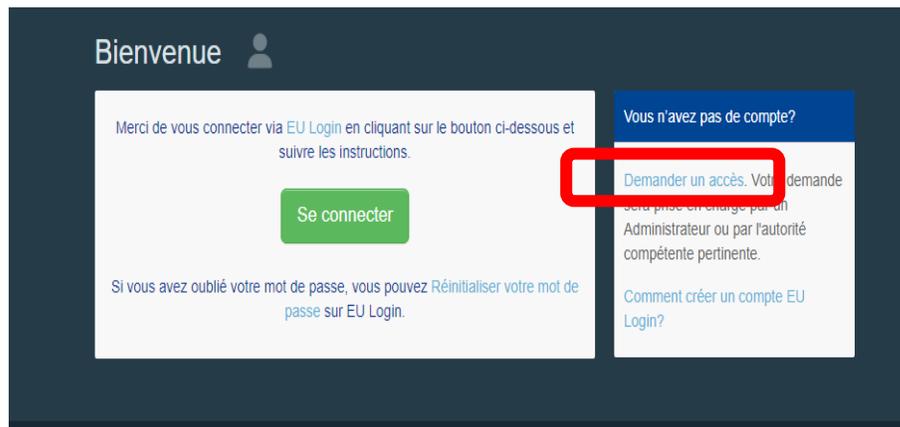


# Étapes concrètes du côté de l'université africaine

## 1. Créer votre « EU Login »

Si vous n'en avez pas déjà un

<https://webgate.ec.europa.eu/trace-snt/login>



## 2. Créer une « Identité pour votre organisation » - OID

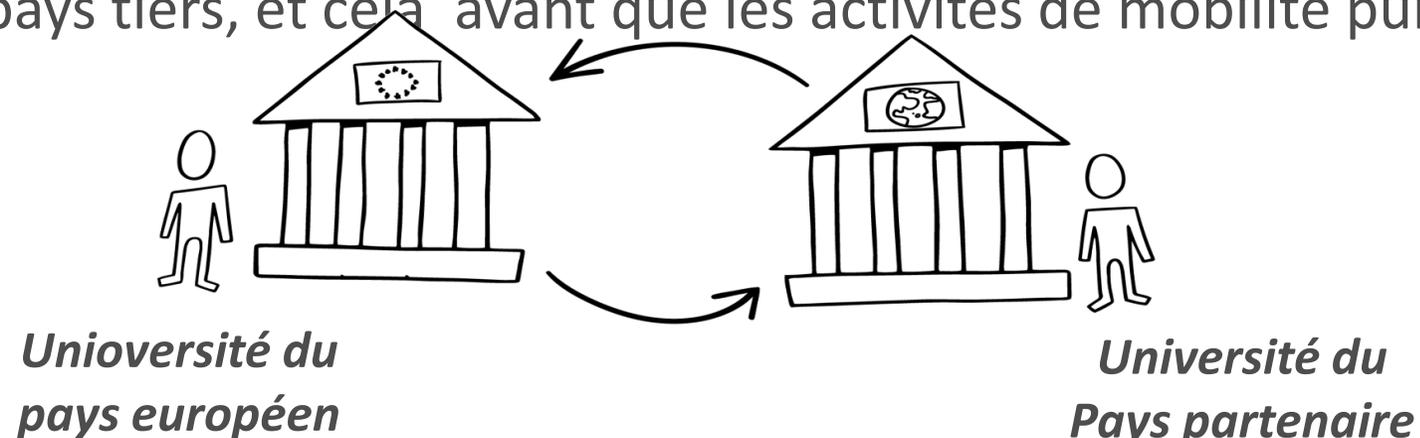
Si vous n'en avez pas déjà une

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/register-my-organisation>



# Étapes après la sélection

- Après évaluation de critères de qualité, l'EES européen recevra une subvention répartie entre différentes enveloppes budgétaire régionales (dont l'Afrique Sub-Saharienne).
- Durée du projet de mobilité: **24 à 36 mois**
- Pour chaque partenariat doté d'un budget agréé, un **accord interinstitutionnel** est nécessaire entre le coordinateur du projet en Europe et chaque université partenaire de pays tiers, et cela avant que les activités de mobilité puissent commencer.



- **Un accord interinstitutionnel** lie l'université européenne et son établissement partenaire dans un pays non associé
- **Une convention de subvention** lie l'université européenne et son agence nationale E+
- Une **convention de subvention** lie le participant à l'université européenne (qui paie la bourse)
- **Un contrat pédagogique ou de mobilité** lie le participant aux deux universités



## Soutien organisationnel

EUR 500/participant

## Soutien individuel

EUR 700-900/mois pour les étudiants

EUR 148-190/jour pour le personnel

EUR 79/jour jusqu'au 14e jour puis EUR 56/jour du 15e au 30e jour pour la mobilité hybride

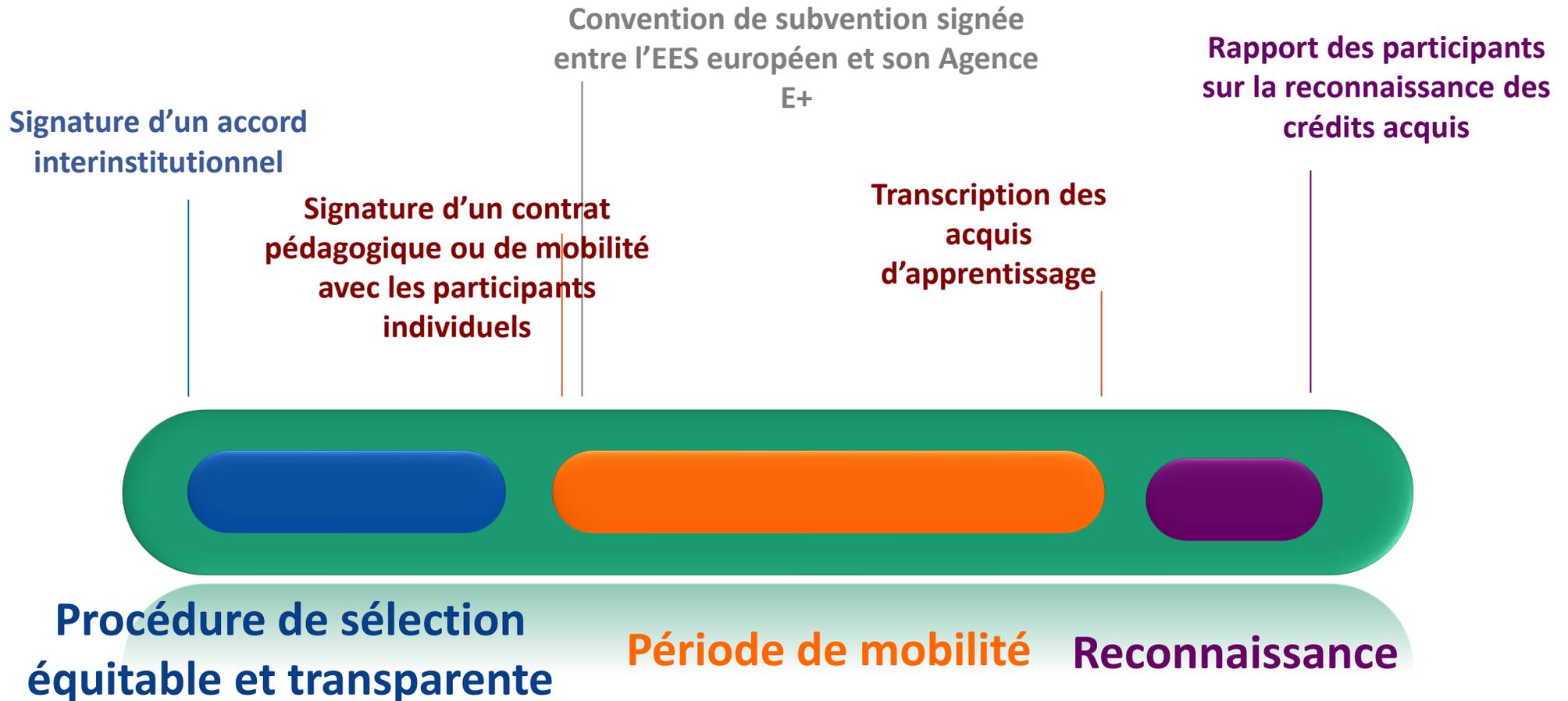
## Contribution aux frais de voyage

EUR 28 à 1 735, en fonction de la distance parcourue

### Préoccupation en matière d'inclusion

- Complément pour les étudiants moins favorisés
- Soutien à l'inclusion (problèmes de santé) sur la base des coûts réels

# Mise en œuvre d'un projet de mobilité (après sélection)



# Chronologie

